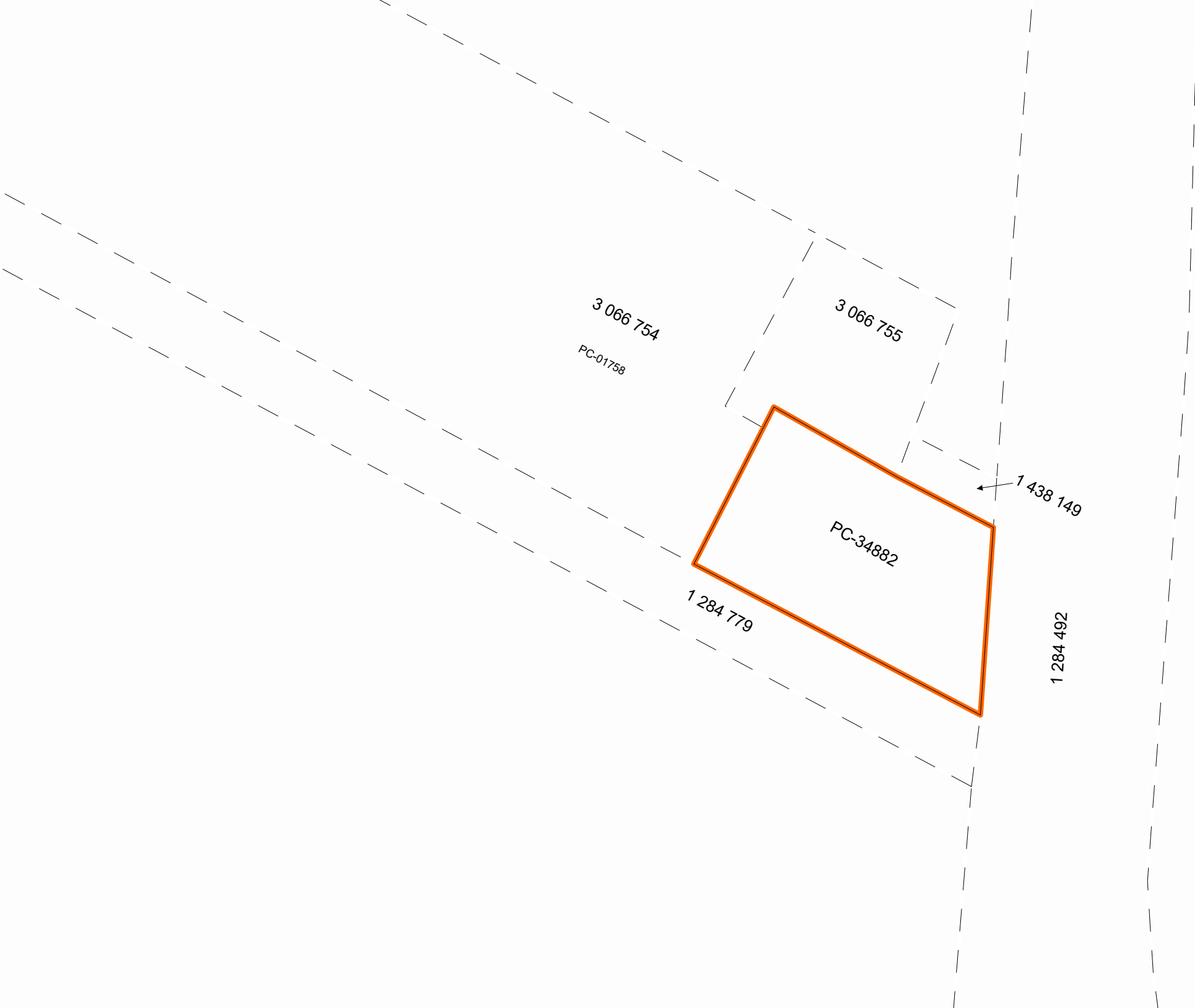


Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :	Plan parcellaire	1	de	2	
Circonscription foncière :	Montréal				
Cadastre :	Cadastre du Québec				
Lot :	5 474 402				
Type de document :	Plan parcellaire			Numéro de document :	1039388



Contexte de l'opération cadastrale			
Numéro de dossier :		1039388	
Circonscription foncière :		Montréal	
Dépôt au cadastre :		2014-08-21	
Entrée en vigueur au BPD :		2014-08-25	
Identification du lot			
Numéro de lot :		5 474 402	Plan complémentaire :
			PC-34882
Concordance(s)			
Numéro(s) de lot :		3 066 756 ptie	
Propriétaire(s)			
LES DÉVELOPPEMENTS V.I.P. INC. / V.I.P. DEVELOPMENTS INC.			
Titre(s) de propriété			
Mode(s) d'acquisition :		Contrat	Numéro(s) d'inscription :
			19898084 Montréal
Localisation du lot			
Municipalité(s) :		Montréal (Ville)	
Signature de l'arpenteur(e)-géomètre			
Fait conformément aux dispositions de l'article :		3043, al.1 C.c.Q.	
Préparé à :		Dorval	
Signé par :		Benoît Péloquin, arpenteur(e)-géomètre	
Minute :		18474	En date du :
			25 avril 2014
Information provenant de l'habillage du plan			
Projection MTM, fuseau :		8	
Feuillet(s) cartographique(s) :		31H05-010-4036	
Municipalité(s) :		Montréal (Ville)	
Note(s) :		L'approbation signée par le(s) propriétaire(s) ou son (leur) mandataire a été déposée au greffe de l'arpenteur(e)-géomètre signataire et réfère à la minute du plan visé.	

Plan cadastral

[Liste des plans](#)

Document à afficher :	Feuillet du plan complémentaire	1	de	1
Circonscription foncière :	Montréal			
Cadastre :	Cadastre du Québec			
Lot :	5 474 402			
Type de document :	Plan complémentaire		Numéro de document :	PC-34882 - 1005



Lots représentés sur ce feuillet (en totalité ou en partie) :
5 474 391 à 5 474 414 et 5 474 342

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE : PC-34882
1005

**FEUILLET
5 DE 7**

DOSSIER: 1039388 ÉCHELLE: 1:100



—	Limite de lot
- - -	Limite de lot bornant
- . - . -	Différence d'altitude
- - - - -	Différence de hauteur
- - - - -	Ouverture au plancher
- - - - -	Ouverture au plafond
- - - - -	Périmètre extérieur du bâtiment

PORTÉE DU CADASTRE :
Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q., reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être dénuée par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT :
Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Montréal
Municipalité(s): Montréal (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à: Dorval

Signé numériquement par: Benoît Pélouquin
a.-g. (matricule 1981)

Minute: 18474 datée du 25 avril 2014
Dossier a.-g.: 13204-006

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 21 août 2014

Signé numériquement par: Barbara Gallant a.-g. (matricule 2443)
Pour le ministre

Seul le ministre est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

**Ressources
naturelles
Québec**

Copie authentique de l'original, le

Pour le ministre